

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,  
des finances, du budget et  
de la fonction publique

N° 154-2018

Papeete, le 22 NOV. 2018

Document mis  
en distribution

Le 22 NOV. 2018

RAPPORT

relatif à un projet de délibération approuvant les budgets  
des comptes spéciaux pour l'exercice 2019

présenté au nom de la commission de l'économie, des  
finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Antonio PEREZ et  
Nuihau LAUREY

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7718/PR du 13 novembre 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2019.

Les comptes spéciaux sont au nombre de huit. Il s'agit des :

- Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH),
- Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH),
- Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH),
- Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES),
- Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC),
- Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP),
- Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD),
- et Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS).

Les inscriptions au budget 2019 pour l'ensemble de ces comptes font l'objet d'une seule délibération.

**1 – Le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)**

Ce fonds permet de lisser les fluctuations des cours des produits pétroliers et d'assurer un prix stable des hydrocarbures aux consommateurs et aux professionnels.

Les recettes de ce fonds proviennent :

- de la taxe sur les équipements électriques importés,
- et de l'écart de prix (*ou montant de stabilisation*) positif entre les prix de vente des hydrocarbures et de gaz, arrêtés par le conseil des ministres, et leur coût de revient (*taxes incluses*).

RENDEMENT DES RECETTES DU FRPH (en millions F CFP)

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Réalisations 30/10/2018	BP 2019
TEEI	130	137	156	160	168	160	132	160
Recettes de régulation	1 251	2 704	3 812	2 583	1 359	1 840	453	1 840
<b>TOTAL</b>	<b>1 381</b>	<b>2 841</b>	<b>3 968</b>	<b>2 743</b>	<b>1 527</b>	<b>2 000</b>	<b>585</b>	<b>2 000</b>

Les dépenses du fonds résultent du caractère négatif de l'écart de prix (*ou stabilisation*). Elles sont encadrées par les montants de stabilisation plafonds par types de carburants, ce qui permet dans le cas où les cours des hydrocarbures connaissent des hausses, de ne pas grever outre mesure les dépenses du fonds.

Le budget primitif 2019 du FRPH s'établit à 2 milliards F CFP en recettes et dépenses.

## 2 – Le Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)

Ce fonds de péréquation permet aux prix des hydrocarbures et du gaz d'être identiques à Tahiti et dans les îles, par la prise en charge du fret et des frais annexes nécessaires à leur disponibilité dans les îles et archipels hors de Tahiti.

Il est alimenté par une taxe à l'importation s'appliquant sur l'essence, certains gazoles (principalement ceux destinés aux non professionnels), le gaz et le pétrole. Ces dernières années, les recettes générées par cette taxe ont été les suivantes :

RENDEMENT DE LA TAXE DE PEREQUATION SUR LES HYDROCARBURES (en millions F CFP)

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Réalisation 30/10/2018	BP 2019
1 096	1 311	1 210	1 285	1 308	1 300	965	1 300

Pour 2019, il est proposé d'inscrire une prévision de recette à 1,3 milliard F CFP, pour financer en dépenses, la prise en charge du fret et certains frais inhérents à la commercialisation dans les îles.

## 3 – Le Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)

Ce fonds est alimenté par les participations annuelles des employeurs qui n'ont pas respecté leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Les recettes ainsi collectées permettent de financer les dépenses relatives à l'adaptation, à la formation professionnelle des travailleurs handicapés, aux aménagements des postes et locaux de travail, aux subventions en faveur des établissements de travail protégé, au soutien des entreprises pour la promotion de l'accès ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour l'exercice 2019, le budget s'équilibre à 91,6 millions F CFP. Les dépenses concernent essentiellement les aides à caractère économique (85 millions F CFP) et sont financées par la participation des employeurs pour 56,6 millions F CFP et un prélèvement de 35 millions F CFP sur les réserves du fonds qui s'élevaient au 31 décembre 2017 à 242 millions F CFP.

## 4 – Le Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES)

Créé en 2011, le FADES a pour finalité l'apurement du déficit cumulé au 31 décembre 2010 de la branche maladie du régime général des salariés.

Ce fonds est alimenté par un versement annuel de 800 millions F CFP en provenance du budget général de la Polynésie française, conformément aux dispositions de l'article LP 3 de la loi du pays n° 2011-12 du 7 avril 2011 modifiée relative à la prise en charge et aux mesures de résorption du déficit cumulé de l'assurance maladie du régime général des salariés. La convention n° 2808 du 27 avril 2016 fixe les modalités de versement de la contribution annuelle du Pays (périodicité et décompte du solde d'apurement).

Le déficit de l'assurance maladie du RGS constaté à fin 2010 s'élevait à 14,768 milliards F CFP. Depuis il a été versé 700 millions F CFP en 2011, puis 800 millions F CFP par année de 2012 à 2018, soit un total de 6,3 milliards F CFP. À fin 2018, le montant du déficit restant à apurer s'élève à 8,469 milliards F CFP.

Pour l'exercice 2019, le budget primitif du FADES s'établit à 800 millions F CFP.

## **5 – Le Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)**

---

Ce fonds est alimenté par la taxe pour le développement de la croisière perçue auprès des paquebots effectuant des croisières touristiques en Polynésie française. Il est destiné à financer :

- l'aménagement des zones d'accueil croisière, à hauteur d'au moins 70 % du budget annuel du compte d'affectation spéciale ;
- l'entretien des zones d'accueil croisière ;
- l'accueil, l'animation et toutes manifestations organisées à l'attention des croisiéristes à chaque escale dans nos îles ;
- le versement de subventions aux établissements publics, sociétés d'économies mixtes et tous autres organismes privés ou publics et collectivités publiques chargés de la promotion de la destination en lien avec la croisière, de l'animation locale et/ou de l'aménagement et/ou de l'entretien des sites d'intérêt touristique visités par les croisiéristes.

Pour l'exercice 2019, ce compte s'équilibre en section de fonctionnement à 170 millions F CFP, dont 50 millions F CFP correspondent au versement de subventions et 120 millions F CFP sont virés en section d'investissement pour financer l'aménagement du débarcadère de Hiva Oa et divers équipements et aménagements touristiques.

## **6 – Le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP)**

---

En juillet 2013, une réforme fiscale a pérennisé les financements du régime de solidarité de Polynésie française (RSPF) et créé le FELP destiné à les recevoir. Il est ainsi devenu possible d'appréhender globalement les sommes consacrées, d'une part, aux actions pour l'emploi identifiées dans le chapitre 967 « Travail et emploi », et d'autre part au financement du RSPF dans le chapitre 971 « Vie sociale ».

Pour l'exercice 2019, les recettes fiscales servant au financement du RSPF atteindraient 26,916 milliards F CFP.

La poursuite de la participation de l'État au financement du RSPF est confirmée à hauteur de 1,432 milliard F CFP, et la participation du budget général s'élève à 200 millions F CFP.

Au final, le RSPF bénéficiera d'un versement total de 28,548 milliards F CFP.

Les actions pour l'emploi totalisent quant à elles 4,4 milliards F CFP financées par un versement du budget général de 4,2 milliards F CFP et un prélèvement sur les réserves de 200 millions F CFP, par anticipation du solde de clôture de l'exercice 2018, au regard des années précédentes.

Cela permettra d'harmoniser le rythme de démarrage des programmes d'actions, avec un objectif de 2 680 mesures de stage, 850 contrats en faveur de la création et du maintien d'emplois et 165 conventions pour la création d'activités.

Au final, le budget primitif 2019 du FELP s'élève à 32,948 milliards F CFP.

## **7 – Le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)**

---

S'inscrivant dans une stratégie de reconstitution du fonds de roulement de la collectivité afin de retrouver la confiance des prêteurs, ce fonds constitue une garantie supplémentaire.

Les impôts et taxes affectés à ce compte permettent de provisionner le remboursement de deux emprunts obligataires pour un montant annuel de 890 millions F CFP.

Pour l'exercice 2019, le budget primitif du FIGD s'établit à 1,774 milliard F CFP.

## 8 – Le Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

---

La création de ce fonds, par délibération n° 2017-114 APF du 7 décembre 2017, s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.

Ce fonds a pour objet de dynamiser les programmes de prévention, en ciblant dans un premier temps, la lutte contre le surpoids et l'obésité, puis par la suite, la lutte contre les addictions, les maladies émergentes et toutes maladies impactant fortement les dépenses de santé.

Pour l'exercice 2019, les dépenses du FPSS sont financées par un versement du budget général à hauteur de 235 millions F CFP, dont 185 millions F CFP pour la section de fonctionnement et 50 millions F CFP pour des dépenses d'investissement.

\*  
\* \*

*Examiné en commission le 21 novembre 2018, le projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2019, a recueilli un vote favorable des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ

Nuihau LAUREY

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1822028DL-4

**DÉLIBÉRATION N° 2018-97/APF**

**DU 6 DÉCEMBRE 2018**

---

approuvant les budgets des comptes spéciaux pour  
l'exercice 2019

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 63-1 AT du 18 janvier 1963 portant réglementation du service des douanes de la Polynésie française, valant code des douanes, modifiée par la délibération n° 95-255 AT du 14 décembre 1995 ;

Vu la délibération n° 90-89 AT du 30 août 1990 modifiant la délibération n° 90-46 AT du 10 avril 1990 portant aménagement du tarif des douanes applicable à certains produits pétroliers ;

Vu la délibération n° 95-15 AT du 19 janvier 1995 modifiant la délibération n° 92-135 AT du 20 août 1992 portant aménagement d'un régime fiscal privilégié applicable aux produits pétroliers sous condition d'emploi ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial « Fonds de régulation des prix des hydrocarbures » ;

Vu la délibération n° 97-99 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial « Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures » ;

Vu la délibération n° 2001-208 APF du 11 décembre 2001 modifiée approuvant le budget général du territoire pour l'exercice 2002 ;

Vu la délibération n° 2007-44 du 9 juillet 2007 portant d'un compte spécial : « Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés » ;

Vu la délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010 modifiée créant le compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds pour le développement du tourisme de croisière » ;

Vu la délibération n° 2011-7 APF du 21 février 2011 portant création d'un compte d'affectation spéciale « Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES) » ;

Vu la délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « fonds de l'investissement et de garantie de la dette » ;

Vu la délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013 portant création d'un compte d'affectation spéciale « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » ;

Vu la délibération n° 2017-114 APF du 7 décembre 2017 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de prévention sanitaire et sociale » ;

Vu l'arrêté n° 2322 CM du 13 novembre 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 4932/2018/APF/SG du 27 novembre 2018 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 154-2018 du 22 novembre 2018 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 6 décembre 2018 ;

**A D O P T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)** est arrêté par chapitre en recettes et en dépenses directes de fonctionnement à la somme de *deux milliards de francs pacifique (2 000 000 000 F CFP)* ainsi qu'il suit :

<b>EN RECETTES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
966	Economie générale	1 840 000 000
990	Gestion fiscale	160 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>2 000 000 000</b>
<b>EN DEPENSES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
966	Economie générale	2 000 000 000
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>2 000 000 000</b>

**Article 2.**- Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)** est arrêté par chapitre en recettes et en dépenses directes de fonctionnement à la somme d'*un milliard trois cents millions de francs pacifique (1 300 000 000 F CFP)* ainsi qu'il suit :

<b>EN RECETTES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
990	Gestion fiscale	1 300 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>1 300 000 000</b>
<b>EN DEPENSES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
966	Economie générale	1 300 000 000
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>1 300 000 000</b>

**Article 3.**- Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)** est arrêté par chapitre en recettes et en dépenses directes de fonctionnement, à la somme de *quatre-vingt-onze millions six cent mille francs pacifique (91 600 000 F CFP)* ainsi qu'il suit :

<b>EN RECETTES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
967	Travail et emploi	56 600 000
991	Gestion financière	35 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>91 600 000</b>
<b>EN DEPENSES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
967	Travail et emploi	91 600 000
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>91 600 000</b>

**Article 4.-** Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES)** est arrêté par chapitre en recettes et en dépenses directes de fonctionnement à la somme de *huit cent millions de francs pacifique (800 000 000 F CFP)* ainsi qu'il suit :

EN RECETTES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
967	Travail et emploi	800 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>800 000 000</b>
EN DEPENSES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
967	Travail et emploi	800 000 000
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>800 000 000</b>

**Article 5.-** Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)** est arrêté par chapitre ainsi qu'il suit :

#### EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes et en dépenses directes de fonctionnement à la somme de *cent soixante-dix millions de francs pacifique (170 000 000 F CFP)*.

EN RECETTES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
990	Gestion fiscale	120 000 000
991	Gestion financière	50 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>170 000 000</b>
EN DEPENSES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
964	Tourisme	50 000 000
023	Virement à la section d'investissement	120 000 000
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>170 000 000</b>

#### EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes et en dépenses directes d'investissement à la somme de *cent vingt millions de francs pacifique (120 000 000 F CFP)*.

EN RECETTES		
En recettes d'investissement à la somme de <i>cent vingt millions de francs pacifique (120 000 000 F CFP)</i>		
Chapitre	Intitulé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	120 000 000
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>120 000 000</b>
EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
En autorisations de programme à la somme de <i>cent vingt millions de francs pacifique (120 000 000 F CFP)</i>		
Chapitre	Intitulé	Montant
904	Tourisme	120 000 000
<b>TOTAL AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>120 000 000</b>
EN CREDITS DE PAIEMENT		
En crédits de paiement à la somme de <i>cent vingt millions de francs pacifique (120 000 000 F CFP)</i>		
Chapitre	Intitulé	Montant
904	Tourisme	120 000 000
<b>TOTAL CREDITS DE PAIEMENT</b>		<b>120 000 000</b>

**Article 6.-** Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP)** est arrêté par chapitre en recettes et en dépenses directes, à la somme de *trente-deux milliards neuf cent quarante-huit millions trois cent vingt mille neuf cent sept francs pacifique (32 948 320 907 F CFP)* ainsi qu'il suit :

<b>EN RECETTES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
967	Travail et emploi	4 200 000 000
971	Vie sociale	1 631 980 907
990	Gestion fiscale	26 916 340 000
991	Gestion financière	200 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>32 948 320 907</b>
<b>EN DEPENSES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
967	Travail et emploi	4 400 000 000
971	Vie sociale	28 548 320 907
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>32 948 320 907</b>

**Article 7.-** Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds de l'investissement et garantie de la dette (FIGD)** est arrêté par chapitre en recettes et en dépenses directes de fonctionnement, à la somme d'*un milliard sept cent soixante-quatorze millions de francs pacifique (1 774 000 000 F CFP)* ainsi qu'il suit :

<b>EN RECETTES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
990	Gestion fiscale	1 774 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>1 774 000 000</b>
<b>EN DEPENSES DIRECTES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
991	Gestion financière	1 774 000 000
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>1 774 000 000</b>

**Article 8.-** Pour l'année 2019, le budget du compte spécial dénommé **Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)** est arrêté par chapitre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En recettes et en dépenses directes de fonctionnement à la somme de *deux cent trente-cinq millions de francs pacifique (235 000 000 F CFP)*.

EN RECETTES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
970	Santé	190 000 000
971	Solidarité	45 000 000
<b>TOTAL RECETTES DIRECTES</b>		<b>235 000 000</b>
EN DEPENSES DIRECTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
970	Santé	140 000 000
971	Solidarité	45 000 000
023	Virement à la section d'investissement	50 000 000
<b>TOTAL DEPENSES DIRECTES</b>		<b>235 000 000</b>

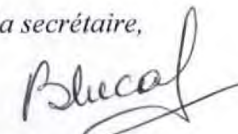
**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

En recettes et en dépenses directes d'investissement à la somme de *cinquante millions de francs pacifique (50 000 000 F CFP)*.

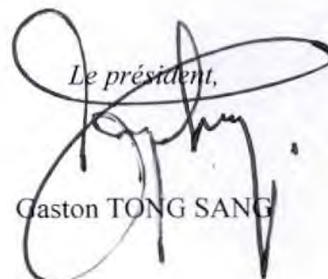
EN RECETTES		
En recettes d'investissement à la somme de <i>cinquante millions de francs pacifique (50 000 000 F CFP)</i>		
Chapitre	Intitulé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000 000
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>50 000 000</b>
EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
En autorisations de programme à la somme de <i>cinquante millions de francs pacifique (50 000 000 F CFP)</i>		
Chapitre	Intitulé	Montant
910	Santé	50 000 000
<b>TOTAL AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>50 000 000</b>
EN CREDITS DE PAIEMENT		
En crédits de paiement à la somme de <i>cinquante millions de francs pacifique (50 000 000 F CFP)</i>		
Chapitre	Intitulé	Montant
910	Santé	50 000 000
<b>TOTAL CREDITS DE PAIEMENT</b>		<b>50 000 000</b>

**Article 9.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

  
Béatrice LUCAS

Le président,

  
Gaston TONG SANG

## POLYNESIE FRANCAISE

## FONDS DE REGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES (FRPH)

BUDGET PRIMITIF 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	Article Ligne budgétaire	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
966 01		<b>REGULATION</b>		
	652	Aides à caractère économique		2 000 000 000
	7532	Recettes de régulation	1 840 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 966 "ECONOMIE GENERALE"</b>	<b>1 840 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
990 01		<b>FISCALITE INDIRECTE</b>		
	71285	Taxe sur les équipements électriques importés	160 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 990 "GESTION FISCALE"</b>	<b>160 000 000</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>

## POLYNESIE FRANCAISE

## FONDS DE PEREQUATION DES PRIX DES HYDROCARBURES (FPPH)

BUDGET PRIMITIF 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	ARTICLE	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
966 01	652	REGULATION Aides à caractère économique		1 300 000 000
		TOTAL CHAPITRE 966 "ECONOMIE GENERALE"	0	1 300 000 000
990 01	71214	FISCALITE INDIRECTE Taxe de péréquation des hydrocarbures	1 300 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 990 "GESTION FISCALE"	1 300 000 000	0
		TOTAL GENERAL	1 300 000 000	1 300 000 000

## POLYNESIE FRANCAISE

**FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (FIPTH)**  
BUDGET PRIMITIF 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	Article Ligne budgétaire	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
967 02		<b>EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE</b>		
	623	Publicité, publications, relations publiques		300 000
	652	Aides à caractère économique		50 300 000
	673	Titres annulés		6 000 000
	7478	Participation des employeurs	56 600 000	
967 03		<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		
	652	Aides à caractère économique		35 000 000
		<b>TOTAL CHAPITRE 967 "TRAVAIL ET EMPLOI"</b>	<b>56 600 000</b>	<b>91 600 000</b>
99103		<b>OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES</b>		
	002	Résultat de fonctionnement reporté	35 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 991 "GESTION FINANCIERE"</b>	<b>35 000 000</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 600 000</b>	<b>91 600 000</b>

POLYNESIE FRANCAISE

FONDS POUR L'AMORTISSEMENT DU DEFICIT SOCIAL (FADES)

BUDGET PRIMITIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	ARTICLE	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
967 01	657331C 778	TRAVAIL Subvention au régime général des salariés Autres produits exceptionnels		800 000 000
		TOTAL CHAPITRE 967 "TRAVAIL ET EMPLOI"	800 000 000	800 000 000
		TOTAL GENERAL	800 000 000	800 000 000

## POLYNESIE FRANCAISE

**FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE (FDTC)**  
BUDGET PRIMITIF 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	Article Ligne budgétaire	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
964 03	6574 6744	<b>ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME</b> Subventions aux associations et autres organismes de droit privé Subventions exceptionnelles aux associations et autres organismes de droit privé		20 000 000 30 000 000
		<b>TOTAL CHAPITRE 964 "TOURISME"</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>
990 02	7341	<b>FISCALITE DIRECTE</b> Taxe pour le développement de la croisière (TDC)	120 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 990 "GESTION FISCALE"</b>	<b>120 000 000</b>	<b>0</b>
991 03	002	<b>OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES</b> Résultat de fonctionnement reporté	50 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 991 "GESTION FINANCIERE"</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>
023		<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		120 000 000
		<b>TOTAL CHAPITRE 023 "VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT"</b>		<b>120 000 000</b>
		<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>170 000 000</b>	<b>170 000 000</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	ART	n° AP	LIBELLES	RECETTES	MONTANT AP	MONTANT CP
904		1.2019 2.2019	<b>TOURISME</b> Aménagement d'un débarcadère sur Hiva-Oa Equipements et aménagements touristiques - 2019		70 000 000 50 000 000	
			<b>TOTAL CHAPITRE 904 "TOURISME"</b>	<b>0</b>	<b>120 000 000</b>	<b>120 000 000</b>
021			<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	120 000 000		
			<b>TOTAL CHAPITRE 021 "VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT"</b>	<b>120 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>120 000 000</b>	<b>120 000 000</b>	<b>120 000 000</b>

POLYNESIE FRANCAISE  
FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
BUDGET PRIMITIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	ARTICLE Ligne budgétaire	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
967 02		<b>EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE</b>		
	652	Aides à caractère économique		4 400 000 000
	778	Autres produits exceptionnels	4 200 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 967 "TRAVAIL ET EMPLOI"</b>	<b>4 200 000 000</b>	<b>4 400 000 000</b>
971 02		<b>SOLIDARITE</b>		
	657 331B	RST		28 548 320 907
	747 14	Participations de l'Etat - Solidarité	1 431 980 907	
	778	Autres produits exceptionnels	200 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 971 "VIE SOCIALE"</b>	<b>1 631 980 907</b>	<b>28 548 320 907</b>
990 01		<b>FISCALITE INDIRECTE</b>		
	712 22	Droits de consommation sur les autres produits	1 160 000 000	
	712 32	Droits de consommation sur le tabac	5 712 000 000	
	712 41	Taxe de consommation pour la prévention	430 000 000	
	712 86	Taxe de solidarité sur les alcools et les tabacs	800 000 000	
	712 87	Taxe de solidarité pour les personnes âgées et handicapées	1 140 000 000	
	713 11	Produits du crû	641 580 000	
	713 21	Taxe sur la production de boissons alcoolisées et de certains produits sucrés	1 428 000 000	
	713 82	Taxe sur la publicité	25 000 000	
990 02		<b>FISCALITE DIRECTE</b>		
	731 27	Impôt forfaitaire des très petites entreprises	19 760 000	
	731 28	Contribution de solidarité territoriale	15 560 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 990 "GESTION FISCALE"</b>	<b>26 916 340 000</b>	<b>0</b>
991 03		<b>OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES</b>		
	002	Résultat de fonctionnement reporté	200 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 991 "GESTION FINANCIERE"</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 948 320 907</b>	<b>32 948 320 907</b>

## POLYNESIE FRANCAISE

## FONDS DE L'INVESTISSEMENT ET DE GARANTIE DE LA DETTE

BUDGET PRIMITIF 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	Article Ligne budgétaire	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
990 02		<b>FISCALITE DIRECTE</b>		
	731 17	Taxe sur le produit net bancaire	936 000 000	
	731 21	Taxe sur les activités d'assurance	538 000 000	
	731 25	Taxe sur les grandes surfaces	300 000 000	
		<b>TOTAL CHAPITRE 990 "GESTION FISCALE"</b>	<b>1 774 000 000</b>	<b>0</b>
991 01		<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS</b>		
	686	Dotations aux amortissements et provisions - Charges financières		890 000 000
991 03		<b>OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES</b>		
	678	Autres charges exceptionnelles		884 000 000
		<b>TOTAL CHAPITRE 991 "GESTION FINANCIERE"</b>	<b>0</b>	<b>1 774 000 000</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 774 000 000</b>	<b>1 774 000 000</b>

## POLYNESIE FRANCAISE

FONDS DE PREVENTION SANITAIRE ET SOCIALE  
BUDGET PRIMITIF 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

S-CHAP	Article Ligne budgétaire	LIBELLES	RECETTES		DEPENSES
970 02		<b>SANTE PUBLIQUE - PREVENTION</b>			
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			45 000 000
	623	Publicité, publications, relations publiques			61 484 000
	626	Frais postaux et frais de télécommunications			372 000
	628	Divers - Autres services extérieurs			2 144 000
	6568	Autres participations			5 000 000
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé			26 000 000
	778	Autres produits exceptionnels	190 000 000		
		<b>TOTAL CHAPITRE 970 "SANTE"</b>	<b>190 000 000</b>		<b>140 000 000</b>
971 02		<b>SOLIDARITE</b>			
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			15 000 000
	623	Publicité, publications, relations publiques			2 000 000
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé			28 000 000
	778	Autres produits exceptionnels	45 000 000		
		<b>TOTAL CHAPITRE 971 "SOLIDARITE"</b>	<b>45 000 000</b>		<b>45 000 000</b>
023		<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>50 000 000</b>
		<b>TOTAL CHAPITRE 023 "VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT"</b>	<b>0</b>		<b>50 000 000</b>
		<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>235 000 000</b>		<b>235 000 000</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	ART	n° AP	LIBELLES	RECETTES	MONTANT AP	MONTANT CP
910		1.2019	<b>SANTE</b>			
			Promotion de l'activité physique - Aménagements et équipements - 2019		50 000 000	
			<b>TOTAL CHAPITRE 910 "SANTE"</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
021			<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 000 000</b>		
			<b>TOTAL CHAPITRE 021 "VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT"</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>